

# LES 30 MESURES ECONOMIQUES & FINANCIERES DECISIVES DU PRESIDENT

# MARTIN FAYULU

To  
Lamuka

VOTEZ

N°  
4



## POUR UN CONGO DIGNE ET PROSPÈRE

  
**MARTIN  
FAYULU**  
2018

INVESTIR DANS LE CITOYEN  
POUR DÉVELOPPER LA RDC



*Je vous promets et je m'y engage :  
avec vous, vaillant peuple du Congo,  
je consacrerai toute mon énergie  
et toute ma volonté à éliminer  
méthodiquement l'extrême  
pauvreté de notre patrie.*

**Mon programme pour arrêter la descente aux enfers du Congo se fera en 3 étapes : d'abord un diagnostic réel de la situation économique et financière du pays ; ensuite l'élimination systématique de tous les blocages et obstacles au redressement économique ; et enfin les réformes en profondeur pour construire l'efficacité de l'appareil productif.**



1. Aussitôt après ma prestation de serment en tant que président élu, prévue le 12 janvier 2019, et en souvenir du 59<sup>ème</sup> anniversaire de la conférence de la table ronde belgo-congolaise qui s'était tenue du 19 janvier au 19 février 1960, je mets en place, dès le 19 janvier 2019, la « **Commission Nationale de l'Inventaire Economique, Financier et Social** », CONIEF en sigle.

Le bilan socioéconomique et financier de la période 2001-2018 est à faire obligatoirement, en conscience que c'est parce que nous n'avons pas tiré les leçons de nos erreurs passées que nous continuons à en faire massivement, et compte tenu du fait que rien de solide et de réfléchi ne peut être construit ou reconstruit sainement dans le pays si cet inventaire n'est pas dressé de façon objective.

La « Commission Nationale de l'Inventaire Economique, Financier et Social » rendra son rapport le 16 mai 2019, en mémoire de la date de clôture de la Conférence de la table ronde économique belgo-congolaise, organisée du 26 avril au 16 mai 1960.

2. Le 1<sup>er</sup> juin 2019, j'ordonne l'institutionnalisation de la « Journée Nationale du souvenir », en hommage à Floribert CHEBEYA, défenseur des droits de l'homme, assassiné le 1<sup>er</sup> juin 2010. En ce jour, Monsieur Floribert CHEBEYA sera élevé au titre de « Martyr de la République ». Dans le cadre de cette cérémonie d'hommage, je veux présenter à la Nation mon projet de « **Charte du Développement National** » et décréter le « **Mois du développement national** ».

Je veux susciter un effort collectif de réflexion et d'adhésion objective à cette dynamique de relèvement volontariste et du développement du pays afin de guider l'action sur des bases consensuelles. Ainsi, tout au long de ce mois de juin 2019, seront consultés notamment les intellectuels, les syndicats, les associations de la société civile, les partis et mouvements politiques, les Eglises et les partenaires internationaux, afin de dégager un « **Consensus National pour le Développement** ».

Ainsi, après consultation des grands représentants du corps social de la République, la « **Charte du Développement National** » sera instituée en document de référence et cadre commun global pour la politique nationale de développement à l'horizon 2030. Cette Charte, dont l'annexe comprendra les dispositions permettant d'évaluer les résultats des actions entreprises, s'imposera à tous et guidera les actions de tous les gouvernements qui se succéderont de 2020 à 2030.

3. Le 30 juin 2019, en guise de mon allocution solennelle à l'occasion de la commémoration de l'indépendance nationale, je présente à la nation le « **Plan Directeur d'Industrialisation Accélérée** » de la République Démocratique du Congo. Ce « Plan Directeur d'Industrialisation Accélérée » sera composé de cinq segments majeurs, à savoir :
  - La présentation de la vision de l'industrialisation de la République Démocratique du Congo, ses objectifs majeurs et les grandes orientations stratégiques ;



- L'énonciation de la nouvelle architecture du champ de reconstruction de l'industrie nationale, au travers des « **Sanctuaires Industriels Nationaux** », notamment dans les domaines minier, pétrolier et forestier, des « **Piliers Industriels Structurants** », principalement dans la production agroalimentaire, et des « **Socles Transversaux** », c'est-à-dire l'électricité, les routes, les rails, les ports, les aéroports, les infrastructures numériques, les formations spécialisées, etc. ;
- Le chapitre du « **Programme des Chantiers Industriels Prioritaires** » ;
- La « **Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources Financières** » ;
- La présentation du « **Mécanisme de Mise en Œuvre, de Suivi et d'Evaluation** ».

## B

### Les urgences de mon « Programme de Chantiers Industriels Prioritaires »

4. Je suis résolu et je m'engage à faire de Moanda, Kisangani et Kasumbalesa, trois « **Villes Franches Industrielles** ».

Ces trois pôles de développement industriel accéléré seront les trois grandes portes d'entrée et de sortie de l'économie nationale : Moanda pour l'Océan Atlantique, Kisangani pour l'Océan Indien et Kasumbalesa pour le dynamique bassin économique de l'Afrique australe.

Les procédures administratives spéciales, les exemptions douanières et les avantages fiscaux seront garantis. Les assouplissements de la législation du travail seront assurés. L'introduction des nouvelles technologies sera volontariste.

**Objectif** : attirer les investissements directs étrangers, accroître dans le PIB la part de l'industrie de production des biens finis internationalement compétitifs, dynamiser la capacité d'exportation sur les plans quantitatif et qualitatif, développer la productivité par un appui ciblé au tissu industriel national, susciter la création massive d'emplois industriels, créer des écosystèmes industriels pour une industrie davantage intégrée à partir de Moanda, Kisangani et Kasumbalesa.

Ces trois « Villes Franches Industrielles » formeront le triangle catalyseur intégré pour une trajectoire de croissance optimale. Elles ne seront pas de simples parcs industriels, mais plutôt des villes comprenant des zones résidentielles et commerciales, des équipements de loisir et de culture, ainsi que des circuits touristiques, etc.

Cette tripolarisation des zones économiques motrices vise, en fait, l'ancrage d'une géographie polycentrique des flux, fondée notamment sur la fin de la tyrannie de la distance entre provinces en vue de la construction d'un marché intérieur dynamique.



5. A cet effet, je mettrai tout en œuvre pour que soient construites, dans les meilleurs délais, les connexions interprovinciales ci-après :

- Relier l'Ouest au Sud-Est, par rail à double voie et sans rupture de charge, du Kongo-Central au Katanga. Cette ligne de réseau ferroviaire long de 3.213 km devra traverser Matadi-Kinshasa-Kikwit-Ilebo-Lubumbashi jusqu'à Sakania ;
- Moderniser le rail Kindu - Kalemie (711 Km) et construire le rail entre Kalemie et Lubumbashi (849,3 km), et entre Lubumbashi et Kasumbalesa (94,5 Km) ;
- Réhabiliter et construire la seconde voie entre Kabalo et Kindu, entre Ubundu et Kisangani, et relier Kindu à Ubundu par un tout nouveau chemin de fer ;
- Doubler la voie et relier directement Bumba à Bondo, en construisant un tout nouveau chemin de fer de connexion entre Mungbere et Komba.
- Reconstruire et moderniser les 1. 561 kilomètres de route traversant Bondo, Dulia, Buta, **Kisangani**, Nia-Nia, Komanda, Beni et Kasindi, qui forment le tronçon manquant du « **Corridor transafricain Lagos-Mombasa** », ou « **Autoroute transafricaine 8** », qui commence au Nigeria, traverse le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, l'Ouganda et le Kenya, pour déboucher au port Mombassa ;
- Construire un chemin de fer reliant Beni en RDC et Kasese en Ouganda, pour connecter l'Est du Congo à la voie ferrée qui relie Kasese au port de Mombassa.

6. Je prévois la construction d'un **grand « Port Transafricain à vocation industrielle et logistique »** à KISANGANI », avec aménagement d'une part d'un terminal à conteneurs et, d'autre part, d'un terminal industriel polyvalent. Ce port intérieur sera un maillon stratégique de la chaîne de transport qui permettra d'assurer le passage du mode de transport ferroviaire, terrestre ou aérien, au mode de transport fluvial, afin que les marchandises d'importation débarquées aux ports de Mombassa, de Lagos et de Douala, ainsi qu'à l'aéroport international de BANGOKA à Kisangani, puissent atteindre rapidement KINSHASA et les autres villes du pays.

7. J'envisage la construction du « **Port du Riz de Bumba** », avec aménagement des décortiqueries sur les rives du fleuve Congo et une plateforme de transformation, de conditionnement et de commercialisation du riz local. La construction de ce port se fera dans le cadre du « **Programme d'Autosuffisance Nationale en Riz** » que je mettrai sur pied et qui aura comme priorités :

- Le désenclavement des zones de production rizicole ;
- Le développement de nouvelles zones de riziculture et de nouveaux modes de culture, ainsi que la formation des paysans ;
- La promotion du « consommer le riz local » ;
- La promotion de la recherche-développement ;
- Les différentes autres actions stratégiques de développement de la chaîne de valeurs riz en termes de coûts et efficacité.



Le « **Programme d'Autosuffisance Nationale en Riz** » va exploiter de manière optimale les trois écologies rizicoles majeures de la région, à savoir : la riziculture pluviale ; la riziculture des bas-fonds et la riziculture irriguée.

8. Je veux ordonner la construction du « **Port de Pêche de MBANDAKA** », en modernisant le port existant à travers l'amélioration des infrastructures de débarquement et d'embarquement, de conservation et de conditionnement de poissons, l'intégration des circuits de commercialisation de la pêche artisanale dans les circuits de l'économie halieutique formelle, ainsi que le renforcement de l'espace réservé aux installations techniques liées à la maintenance et à la mécanique pour la réparation navale, y compris le stationnement et la réparation des pirogues.

9. En aval de Kisangani, de Mbandaka et du lac Mai-Ndombe, les trois principales zones fonctionnelles halieutiques à l'ouest du pays, je veux lancer la construction de la « **Zone Spéciale de Pêche de KINKOLE** ».

Point stratégique de confluence de la pêche fluviale ainsi que de toutes les productions de pisciculture en étangs ou en rizi-pisciculture le long du fleuve, la « **Zone Spéciale de Pêche de KINKOLE** » comprendra :

- Un port de pêche doté des outils logistiques nécessaires pour la conteneurisation à bord et à terre, le débarquement, le stockage par congélation et surgélation, l'avitaillement en glace, la pesée collective, les viviers collectifs ... jusqu'à la première mise en marché ;
- Un parc d'industries du fumage, de salage, de conditionnement de poissons ;
- Un grand Centre d'appui aux organisations professionnelles de la pêche artisanale, ayant pour objectif de renforcer les organisations professionnelles et faciliter leur accès à des équipements et à du matériel de production de qualité. Mais aussi, contribuer à une amélioration des revenus et à une réduction sensible de la vulnérabilité des producteurs, notamment les plus pauvres ;
- Un Institut de Formation Professionnelle de pêche, d'Aquaculture et de Rizi-pisciculture ».

10. En vue d'accroître la production halieutique nationale, estimée à 700 000 tonnes par an, et dans la perspective de faire de Kalemie la ville de la pêche par excellence, je veux créer la « **Zone Economique Spéciale du lac Tanganyika** », avec comme objectifs :

- Réhabiliter et moderniser le port existant, en développant ses capacités de stockage par conteneurs frigorifiques ;
- Aménager un tissu industriel à haute capacité de création d'emplois, dédié à la transformation et à l'exploitation des produits de la pêche;
- Programmer la transformation de la ville de Kalemie en « Pôle de

compétitivité halieutique moderne », doté de moyens de recherche innovation et formation, et d'un label spécifique de reconnaissance de qualité et d'origine (les « *mikebuka* », les « *kasangala* » et les « *ndakala* » de Kalemie) ;

- Promouvoir l'installation d'entreprises spécialisées en agrobusiness de la pêche et de l'aquaculture ;
- Assurer, dans le cadre de leur gestion et de leur utilisation, la conservation des ressources en poisson d'eau douce et de leur habitat dans le lac ;
- Améliorer et promouvoir la pleine participation de la Première nation du Lac Tanganyika, qui est la RDC, à la gestion durable des ressources en poisson d'eau douce dudit lac, que notre pays a en partage avec le Burundi et la Tanzanie ;
- Offrir des possibilités de pêche sportive de qualité au lac Tanganyika.

11. Je veux lancer un « Appel » au secteur privé pour le financement, la construction et l'exploitation des infrastructures publiques. A ce propos, un « **Contrat de Mise à Disposition d'un Equipement Public** » (le COMIDEP) » sera proposé aux investisseurs privés. Le secteur privé sera responsable de la conception, de la construction, du financement et de la maintenance de l'infrastructure. Ses revenus seront constitués par des redevances de mise à disposition versées par l'Etat, le cocontractant public, au travers d'une source publique de récupération de ces redevances dûment validée et acceptée par l'investisseur privé. Pour l'Etat, cela représentera le double avantage de soulager les finances publiques, tout en conservant le contrôle des orientations stratégiques pour répondre aux besoins de l'aménagement du territoire.

12. Je vais créer un « **Office National d'Infrastructures (ONI)** ». L'office aura notamment pour mission:

- Dresser un répertoire des infrastructures prioritaires sur la base de leur coût complet, en intégrant l'analyse coût/avantages ou ses équivalents, en vue de prendre en compte l'ensemble des risques, externalités, incertitudes et autres paramètres déterminants tout en améliorant la fiabilité des projets ;
- Créer et gérer le marché national des infrastructures. Ce marché concernera notamment les secteurs suivants : le marché des infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, équipements culturels et sportifs et autres bâtiments publics) ; le marché des infrastructures de transports (autoroutes, réseaux ferroviaires, transports en commun, aéroports et ports) ; le marché des infrastructures d'utilité sociale et économique (production, transport et distribution de gaz, de l'eau, de l'électricité, etc.); le marché des infrastructures pour l'environnement (traitement de l'eau et des déchets, énergies renouvelables, efficacité énergétique, aménagement paysager, etc.);
- Coordonner les initiatives permettant de faciliter le financement à long terme des infrastructures par les investisseurs privés nationaux ou étrangers.



13. Je veux réaliser la réhabilitation et l'optimisation des élevages bovin, caprin et ovin, depuis des fermes jusqu'aux industries du lait, du fromage et production animale industrielle.
14. Je veux entreprendre la modernisation des activités de production, de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et d'exportation du secteur fruitier (mangue, papaye, orange, citron, mandarine, banane de table, ananas, avocat...), jusqu'à la production industrielle des jus de fruits.
15. Je veux engager la réhabilitation des filières caoutchoutière, caféière et cotonnière, depuis les champs et plantations jusqu'aux industries de conditionnement et de transformation industrielle de l'hévéa ; jusqu'aux industries de décorticage, d'égrenage et de transformation du café ; et jusqu'au renouveau de l'industrie textile et à la relance du métier de couture, en ce qui concerne le coton.
16. Tout sera mis en œuvre pour gagner le pari de la réhabilitation de la filière cacaoyère, depuis des champs et plantations jusqu'aux industries de décorticage et de transformation in situ du cacao.
17. Quoi qu'il en coûte, je veux réhabiliter les activités de production, de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et d'exportation de l'huile de palme et de l'huile palmiste.
18. Mon engagement et ma détermination seront sans faille dans la réorganisation et la modernisation des activités de production, de stockage, de transport, de décorticage, de conditionnement, de commercialisation et d'exportation des filières maïs, manioc, haricot, arachide, soja, pomme de terre, bananes, sorgho, thé, quinquina... Ce, depuis les champs et plantations jusqu'aux industries de conditionnement, de transformation et d'emballage.
19. Dans le domaine des Forêts et de la Faune, je veux entreprendre l'aménagement et le renouvellement des ressources forestières, la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées, ainsi que la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses. Il sera davantage question notamment:
  - De développer des synergies d'actions avec les entreprises de la filière bois afin d'opérer un saut qualitatif vers plus de transformation locale du bois;
  - D'accroître la production de bois légal ;
  - De promouvoir les essences peu connues et optimiser leur commercialisation;
  - De gérer et exploiter durablement les zones de chasse;
  - D'augmenter la contribution du secteur de la faune à l'économie nationale;
  - D'augmenter la superficie des aires protégées.





20. En toute urgence, je prendrai la décision d'une « **surtaxe spéciale sur l'importation des meubles et accessoires d'ameublement** », en vue de promouvoir, soutenir et accompagner une mutation volontariste de la filière-bois, de l'artisanat à la production industrielle nationale.

Dans le cadre de cette vision stratégique de structuration dynamique de la filière bois, je veux ordonner notamment :

- D'abord, la ferme interdiction pour toutes les institutions d'Etat, du chef de quartier à la présidence de la République en passant par les entreprises publiques et tout autre établissement public, d'équiper leurs bureaux en meubles et accessoires d'ameublement importés ;
- Ensuite, l'obligation d'équiper tous les bureaux d'Etat et toutes les installations publiques en meubles et accessoires d'ameublement fabriqués par la nouvelle industrie nationale du bois. Ainsi l'essor de cette production industrielle stratégique, à fort potentiel de création d'emplois, aura comme marché motivateur : la commande publique obligatoire.

Objectif principal de cette vision stratégique :

- L'essor d'une industrie du bois créatrice de richesses et d'emplois dans l'exploitation forestière, dans le sciage, le rabotage du bois, l'ébénisterie, la menuiserie, la fabrication du papier, du carton, des panneaux de bois, d'emballage en bois, d'ameublement, du bois de construction, et d'articles divers en bois...

21. Dans le cadre de l'état d'urgence agricole, je veux lancer une « **Directive portant Nouvel Ordre Commercial pour Supermarchés, Hypermarchés, Magasins et Boutiques** ». L'élément-clé du recadrage pour ce nouvel ordre commercial est la stricte règle de chaque année « 10% de produits en rayon issus de la production nationale ». Le commerce de détail doit cesser d'être la vitrine des produits et biens importés pour devenir, endéans 10 ans, le terminal commercial de la vitalité productive de l'économie industrielle nationale dans tous les secteurs, de l'agroalimentaire à l'électroménager, en passant par le cosmétique ainsi que tous les autres biens marchands.

Des dispositifs incitatifs, des facilités administratives et divers autres accompagnements seront prévus dans la « Directive », notamment pour soutenir la mutation des grands opérateurs actuels du commerce de détail en clusters ou cartels industriels de production et de distribution des biens de grande consommation.



22. Toujours dans le cadre de l'état d'urgence agricole, je veux créer un « **Commissariat Général à la Sécurité Alimentaire Nationale** », COGESAN en sigle, qui va élaborer et gérer les Programmes et projets de sécurité alimentaire nationale ci-après:

Programme de Développement des Racines et Tubercules
Programme d'amélioration des performances des exploitations agropastorales
Programme de Rénovation et de Développement de la Formation professionnelle dans les secteurs de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage
Programme de Développement de la filière bovine par l'aide à la génétique, la transplantation embryonnaire et l'engraissement. Objectif : améliorer la qualité génétique des animaux, des produits issus de l'élevage, pérenniser les productions, etc.
Programme d'essor de l'élevage ovin par l'augmentation du cheptel de souche et son amélioration génétique. Objectif : améliorer la qualité génétique des élevages, augmenter et pérenniser les troupeaux ovins.
Projet d'Appui au Développement des Filières Vivrières Congolaises
Programme de Développement de la Filière Maïs
Programme de Développement de la Filière Banane Plantain
Programme d'Appui au Développement des Filières Champignons et Insectes Comestibles
Programme de Développement de la pêche et d'exploitation industrielle des ressources halieutiques
Programme de Maîtrise Optimale du Système de Stockage Céréaliier
Programme de relance de la Riziculture congolaise
Programme de Relance de la Filière Arbre fruitier et du développement de l'industrie nationale du jus de fruit.
Programme de Relance des Filières Cacao - Café – Coton
Programme de Développement de la Filière Légumineuse à Graines
Programme de Développement des Palmeraies rurales et semi-rurales
Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
Projet de Relance des Filières Pomme de terre et Haricot du Congo
Programme de Développement des Plantations d'Hévéa et de l'industrie du caoutchouc
Programme de Maîtrise Semencière Nationale
Programme de Diffusion des Informations Phytosanitaires sur la Protection Intégrée des Cultures
Programme de Fourniture des Engrais...



23. Sans délai, je lance le « **Grand Emprunt de l'Emergence Economique Nationale** ». Il sera question d'un appel de fonds multifocal, aussi bien à l'endroit des donateurs et investisseurs tant institutionnels que privés, tant nationaux qu'internationaux, que vers des particuliers, des philanthropes et d'organismes financiers divers, nationaux et étrangers.

Le défi est un système alternatif de mobilisation des moyens financiers pour investir dans des secteurs stratégiques à la fois décisifs pour le relèvement économique national et rentables, afin que ces investissements puissent permettre, par retour sur investissement, de dégager plus de moyens et de revenus pour que les finances publiques entretiennent un cercle vertueux fait d'une grand marché national de la dette qui nourrit un écosystème économique d'entreprises compétitives et performantes, créatrices de richesses et d'emplois en masse, et capables de rembourser à date fixe pour la soutenabilité de la nouvelle dynamique économique.

Il sera créé, à cet effet, une « Commission Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement ». Elle aura 10 missions principales :

- Définir les conditions techniques du « Grand Emprunt » ;
- Identifier les cibles prioritaires vers lesquelles diriger les appels de fonds ;
- Concevoir et élaborer des plans et stratégies de la politique d'endettement public, intérieur et extérieur, et de l'Aide Publique au Développement ;
- Assurer la fixation des objectifs généraux du Gouvernement en matière d'endettement public intérieur et extérieur, y compris la dette garantie par l'Etat ;
- Assurer la mise en place d'un système d'information du public, du marché financier et des partenaires au développement sur la politique d'endettement et la gestion de la dette publique ;
- Élaborer, publier et diffuser les rapports sur l'aide publique au développement en République Démocratique du Congo ;
- Coordonner la renégociation des accords de prêts ;
- Réaliser les émissions de titres publics sur les marchés financiers pour des besoins de financement à moyen et long termes en relation avec les services concernés ;
- Assurer la gestion du portefeuille de la dette publique ;
- Coordonner la collaboration avec les parties prenantes et partenaires endogènes : les banques commerciales en tant que structures du crédit, les assureurs, la Fédération des Entreprises du Congo, les institutions du micro-crédit, etc.

24. Dans les meilleurs délais, je veux instaurer « **l'Impôt Forfaitaire Triennal Unique** ». C'est-à-dire : un impôt forfaitaire d'encouragement entrepreneurial pour trois ans d'activités hors toute tracasserie administrative ou fiscale.  
Deux objectifs :
- mise à plat du système fiscal et sa modernisation subséquente en vue de réussir l'intégration de l'économie informelle dans le fonctionnement économique légal ;
  - assainissement du climat des affaires et enracinement d'un environnement macro-économique attractif notamment pour les investissements directs étrangers.
25. Dès le tout premier conseil du gouvernement, je décrète un « **Moratoire biennal reconductible sur tout déplacement à l'étranger aux frais du trésor public** ». C'est-à-dire : pendant deux ans, de 2019 à 2021, pour quelle que raison que ce soit, hormis les missions scientifiques et techniques, aucun haut fonctionnaire, aucun agent de l'Etat ou un quelconque responsable d'un organisme public ne se rendra à l'étranger, en mission ou en soins médicaux, aux frais de l'Etat.
26. En priorité, je veux mettre au service de l'entreprenariat congolais, un « **Programme de Renforcement de Capacités du Secteur Privé National à participer aux appels d'offres publics** ». Dans le cadre de ce programme, la Banque Centrale, les banques commerciales et les compagnies d'assurance seront mobilisés pour garantir des facilités d'accès au crédit aux firmes du secteur privé national nécessitant une garantie pour participer aux appels d'offre lancés par le Gouvernement. La formation du secteur privé à travers des ateliers sur les règles des marchés publics sera l'axe prépondérant de ce programme.

## D

### Intégrer la culture dans la production industrielle et fonder l'économie de la culture

27. L'audiovisuel, l'édition musicale et littéraire, ainsi que tous les autres biens culturels forment des grandes opportunités d'industrialisation concernant leurs conditions de production, de diffusion et de réception.

Ainsi, je veux spécialement confier au Ministère de la Culture la mission d'intégrer toutes les activités culturelles dans des réseaux qui s'entremêlent aux industries créatives et productives reliées à une vaste gamme de professions, représentant une véritable économie de la culture, comme l'illustre le tableau ci-contre :

PERSPECTIVE	SECTEURS	SOUS-SECTEURS	CARACTERISTIQUES
Sauvegarde de la richesse patrimoniale nationale	Arts visuels	Artisanat, sculpture, peinture, photographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'industries connexes (écoles de danse, de la haute coiffure congolaise et de l'art culinaire congolais, industries des produits dérivés et des accessoires, etc.).</li> <li>• Les produits seront des prototypes ayant un potentiel d'être protégés par le copyright.</li> <li>• Défilé de la « Haute Coiffure Congolaise » ou « Festival de l'art culinaire congolais ».</li> </ul>
	Arts du spectacle	Théâtre, danse, cirque, festivals...	
	Patrimoine	Musées, bibliothèques, sites archéologiques, archives, librairies, capital culinaire congolais, haute coiffure congolaise	
Promotion de l'intelligence culturelle nationale	Film populaire et vidéo	Acteurs ou comédiens, réalisateurs, costumiers, monteurs, metteurs en scène, dramaturges, scénographes, ensembliers, accessoiristes, doublage, régisseur, scripte, projectionniste, distributeur...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie du cinéma, de l'image, de la vidéo et des accessoires télé et radio : de la recherche à la production en passant par la distribution et les institutions de formation.</li> <li>• Industrie du papier, du carton et du livre...</li> <li>• Industrie des instruments et accessoires de musique ;</li> <li>• Industrie du spectacle et des arts de scène ;</li> <li>• Industrie des festivals, des carnivals, de l'événementiel... :</li> <li>• le business de la distribution des œuvres culturelles visuelles, les imprimeurs, les organisateurs du Business Events...</li> </ul>
	Télévision et radio	Journaliste, reporter d'images, rédacteur, producteur, cadreur, opérateur, diffuseur...	
	Musique	Marché de la musique enregistrée – Spectacle vivant – Revenus des sociétés de gestion des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la musique...	
	Edition	Edition du livre, édition de presse et magazines.	
Accompagnement, promotion et sauvegarde du génie créateur congolais	Design	Design de mode, design graphique, design de produit, design intérieur...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie de l'ameublement, du design, de la décoration et de l'architecture d'intérieur ;</li> <li>• Industrie de l'architecture de l'espace public ;</li> <li>• Industrie du paysagisme ;</li> <li>• Etc.</li> </ul>
	Architecture	Réhabilitation et transformation de bâtiments, décoration intérieure ou extérieure des bâtiments, conservation et restauration des monuments historiques, conception et aménagement d'espaces publics...	



## 28. Les 5 priorités de ma politique culturelle :

1. Élaborer une « **Encyclopédie des valeurs traditionnelles congolaises** ». Objectif : pérenniser les savoirs anciens et enseigner les splendeurs et hauts faits l'ancestralité congolaise;
2. Dresser le répertoire des instruments traditionnels de musique, en vue de leur valorisation, leur modernisation, leur production en industrie et leur insertion dans la production musicale moderne ;
3. Ecrire un « **Livre Général de l'Art Culinaire Congolais** », créer un réseau des « **Ecoles de la Gastronomie Congolaise** » et promouvoir des « Restaurants gastronomiques congolais » étoilés ;
4. Sélectionner les styles de coiffure ancestrale et envisager un « **Festival de la Haute Coiffure Congolaise** »;
5. Mettre en œuvre un « **Programme National de Sauvetage du Patrimoine Culturel Congolais** », dont la mission sera de récupérer, de protéger et de préserver les importantes collections d'art, d'artefacts, d'objets de musée, d'éléments architecturaux, de documents, de films, de photographies, d'enregistrements vidéo et sonores du passé congolais.

## E

### Construire l'économie du sport

29. Je veux tout faire pour relever le défi de l'économie du sport, en conscience que les rencontres sportives sont les éléments de base de la grammaire d'une société combattante et compétitive, dans laquelle les inégalités et les différences sont perçues et acceptées comme étant équitables puisque fruits non de la séparation ontologique ni de la relégation naturelle, mais de mérite après saine confrontation des talents, des intelligences et des capacités.

Qu'il s'agisse de la construction d'infrastructures sportives, de l'aménagement du tissu national des académies de sports, de la production industrielle d'équipements et accessoires des différentes pratiques sportives, de la fourniture de services sportifs, de la diffusion d'informations, des recettes de spectacles sportifs, des dépenses publicitaires ou des budgets de sponsoring, l'économie du sport que je veux bâtir sera créatrice de richesses économiques et d'emplois, en plus de l'image internationale du pays, ainsi que de ses bienfaits sur la santé et l'éducation de ceux qui le pratiquent.



30. En conscience que les grandes économies émergentes doivent leur fulgurant développement économique à leurs diasporas respectives, je veux instamment mettre sur pied le « **Programme de construction du Réseau Commercial et Industriel de la diaspora congolaise** ».

Les structures et initiatives ci-après formeront les dispositifs stratégiques de l'enracinement de ce « Réseau » :

- Créer un « **Bureau d'Accueil et d'Orientation professionnelle des Congolais de l'Extérieur** » ;
- Mettre en place un « Office de Promotion de l'Investissement industriel des Congolais de l'Extérieur ». L'office va assurer des facilités d'acquisition des biens immobiliers à usage professionnel ? C'est-à-dire l'accès à l'immobilier d'entreprise, d'usine, d'industrie ou de commerce ;
- Créer des Consulats économiques au sein de nos ambassades en tant que structures d'encadrement du commerce congolais à l'étranger ;
- Négocier l'entrée en franchise de droits de douane et sans contingentement des produits alimentaires, vestimentaires ou cosmétiques portant le label *made in DRC*. Pour ce faire, doter les industriels congolais impliqués dans le système d'un certificat spécial d'origine et de fabrication à présenter lors de la déclaration en douane ;
- Soutenir le développement des « Marchés Congolais à l'étranger » ou des Centres commerciaux congolais à l'étranger (Washington, Bruxelles, Paris, Londres, Johannesburg, etc.) ;
- Encourager la maîtrise par des Congolais de tous les métiers en amont et en aval de ces activités, du dédouanement à la vente en passant par le transport, le gardiennage, le nettoyage, les différents services, afin que le « Réseau » procure des emplois et des opportunités d'entrepreneuriat aux Congolais résidant à l'étranger.